



## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Sylvie Tardif, greffière-trésorière de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue lundi, le 7 mars 2022 à 19 heures, au 606 rue Principale **statueront** sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Autoriser l'implantation d'une maison unifamiliale avec une marge de recul de 5 mètres normalement prescrite à 7,74 mètres, avec une marge latérale gauche (nord-est) de 1,73 mètre normalement prescrite à 2 mètres et avec une marge latérale droite (sud-ouest) de 1,60 mètre normalement prescrite à 2 mètres.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIT :

755 rue Principale; lot no : 337-28

Dans le contexte actuel de la pandémie, la procédure habituelle est remplacée par une consultation écrite.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette demande peut, exceptionnellement, transmettre des commentaires écrits par courriel à [stardif@stferdinand.ca](mailto:stardif@stferdinand.ca) ou par courrier à l'attention de Sylvie Tardif, greffière-trésorière au 375 rue Principale, Saint-Ferdinand (Québec) G0N 1N0 avant 16 heures, le 7 mars 2022.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 16 février 2022.

SIGNÉ : \_\_\_\_\_, greffière-trésorière

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)